

Brest et Bordeaux, le
N° 2021/179

25 NOV. 2021

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

modifiant la nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin
du Bassin d'Arcachon

Le préfet Maritime de l'Atlantique,
La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfète de la Gironde,

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-3 et R.334-27 et suivants ;
- Vu le décret n° 2014-588 du 05 juin 2014 portant création du parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 29 septembre 2021 portant modification de la composition du conseil de gestion du parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ;
- Vu la délibération n° 2021.1279.CP du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 28 septembre 2021.

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

1. Représentants de l'État et de ses établissements publics :
 - a) le commandant de la zone maritime Atlantique ou son représentant ;
 - b) le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ou son représentant ;
 - c) le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine ou son représentant ;

- d) le sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon ou son représentant ;
- e) le directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde ou son représentant ;
- f) le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant ;
- g) le délégué régional Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral ou son représentant.

2. Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sur proposition de leur organe délibérant :

a) région Nouvelle-Aquitaine :

- **Madame Le Yondre Nathalie, titulaire ;**
- **Madame Jouve Virginie, suppléant ;**
- **Madame Anfray Stéphanie, titulaire ;**
- **Monsieur Sabarot Henri, suppléant.**

b) département de la Gironde :

- Madame Desmoulin Karine, titulaire ;
- *suppléant : en attente de désignation*
- Madame Got Pascale titulaire ;
- *suppléant : en attente de désignation*

c) commune de Lège-Cap-Ferret :

- Monsieur De Gonneville Philippe, titulaire ;
- Monsieur Martin François, suppléant.

d) commune d'Arès :

- Monsieur Daney Xavier, titulaire ;
- Monsieur Pasquet Loïc, suppléant.

e) commune d'Andernos-les-Bains :

- Monsieur Rosazza Jean-Yves, titulaire ;
- *Suppléant : en attente de désignation*

f) commune de Lanton :

- Madame Larrue Marie, titulaire ;
- Monsieur Glaentzlin Gérard, suppléant.

g) commune d'Audenge :

- Monsieur Garcia Claude, titulaire ;
- Monsieur Guyonvarch Jean-Pierre, suppléant.

h) commune de Biganos

- Monsieur Lafon Bruno, titulaire ;
- Monsieur Ballereau Alain, suppléant.

i) commune du Teich :

- Monsieur Deluga François, titulaire ;
- *Suppléant : en attente de désignation.*

j) commune de Gujan-Mestras :

- Madame Des Esgaulx Marie-Hélène, titulaire ;
- Monsieur Paris Xavier, suppléant.

- k) commune de la Teste de Buch :
 - Monsieur Davet Patrick, titulaire ;
 - Monsieur Sagnes Gérard, suppléant.
 - l) commune d'Arcachon :
 - Madame Marescot Claire, titulaire ;
 - Monsieur Cavoli Pierre, suppléant.
 - m) syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA) :
 - Monsieur Foulon Yves, titulaire ;
 - Monsieur Beunard Patrice, suppléant.
 - n) syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (SYBARVAL) :
 - Monsieur Scappazoni Paul, titulaire ;
 - Monsieur Marly Gabriel, suppléant.
3. Représentant du parc naturel régional des Landes de Gascogne :
- Monsieur Pain Cédric, titulaire ;
 - Monsieur Declercq Cyrille, suppléant.
4. Représentants de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret :
- Madame Guillerm Catherine, titulaire ;
 - Monsieur Chambolle Renaud, suppléant.
5. Représentants des organisations représentatives des professionnels :
- a) comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine :
- Madame Rabic Jacqueline, titulaire ;
 - Madame Duvauchelle Cécile, suppléante.
- b) comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde :
- Monsieur Lamourous David, titulaire ;
 - Madame Bernardi Délia, suppléante ;
 - Monsieur Rousset David-Franck, titulaire ;
 - Monsieur Orsini Bruno, suppléant ;
 - Monsieur Binois Jean-Gabriel, titulaire ;
 - Madame Lafitte Céline, suppléante.
- c) organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine :
- Monsieur Argelas Olivier, titulaire ;
 - Madame Renard Gaëlle, suppléante.
- d) comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine :
- Monsieur Lafon Thierry, titulaire ;
 - Monsieur Udave Alain, suppléant ;
 - Monsieur Mercier Nicolas, titulaire ;
 - Monsieur Cabaussel Matthieu, suppléant ;
 - Monsieur Javernaud Nicolas, titulaire ;
 - Madame Vivier Florence, suppléante ;

- Madame Douet Dos Santos Maria, titulaire ;
- Madame Fonteyraud Gladys, suppléante.

e) industries nautiques :

- Monsieur Bonnin Alexis, titulaire ;
- Monsieur Révolat Laurent, suppléant ;
- Madame Claeys Sandra, titulaire ;
- Monsieur Martin Emmanuel, suppléant.

f) transport de passagers exerçant sur le Bassin d'Arcachon :

- Monsieur Larquey Stéphane, titulaire ;
- Monsieur Debord Guillaume, suppléant.

g) ports du Bassin d'Arcachon :

- Monsieur Coignat Eric, titulaire ;
- Monsieur Lefebvre Patrick, suppléant.

h) chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde, au titre des activités touristiques :

- Monsieur Seguin Patrick, titulaire ;
- Monsieur De Labarrière Pascal, suppléant.

i) le directeur de la chambre d'agriculture de la Gironde ou son représentant.

6. Représentants des organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

a) pêche récréative :

- Madame Larrose Viviane, titulaire ;
- Monsieur Barboteau Guy, suppléant.

b) chasse maritime :

- Monsieur Bouquey Daniel, titulaire ;
- Monsieur Businelli Claude, suppléant.

c) sports de glisse :

- Monsieur Dupont Frédéric, titulaire ;
- Monsieur Padois Nicolas, suppléant.

d) pratique de la voile :

- Monsieur Decoudras Pierre-Marie, titulaire ;
- Monsieur Limouzin Eric, suppléant.

e) plaisance motonautique :

- Monsieur Heripret Philippe, titulaire ;
- Monsieur Montalban Philippe, suppléant.

f) comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins :

- Madame Bertrand Christine, titulaire ;
- Monsieur Coatnoan Pascal, suppléant.

7. Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :
- a) pour la SEPANSO de la Gironde, association locale de protection des milieux marins désignée par l'association France Nature Environnement (FNE) :
 - Monsieur Mellet Joël, titulaire ;
 - Monsieur Froidefond Jean-Marie, suppléant.
 - a bis) pour les associations locales de protection des milieux marins, respectivement :
 - Monsieur Lemercier Philippe, titulaire (association protection aménagement Lège-Cap-Ferret) ;
 - Monsieur Volmer Jean-Pierre, suppléant (association de défense et de promotion de Pyla-sur-Mer) ;
 - Monsieur Le Gall Olivier, titulaire (ligue pour la protection des oiseaux - Nouvelle-Aquitaine) ;
 - Monsieur Soulier Laurent, suppléant (Cistude Nature) ;
 - Monsieur Ruiz Gérard, titulaire (Association pour le développement durable du Bassin d'Arcachon) ;
 - Madame Sigrist Chantal, suppléante (Association pour le développement durable du Bassin d'Arcachon).
 - b) pour Cap Termer, association locale compétente en matière d'éducation à l'environnement :
 - Monsieur Mazodier Jean, titulaire ;
 - Madame Cognyl Manon, suppléante.
 - c) pour la société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch, association locale de valorisation du patrimoine culturel lié à la mer :
 - Madame Bonin-Kerdon Armelle, titulaire ;
 - Monsieur Ras Alain, suppléant.
8. Personnalités qualifiées :
- a) dans le domaine de l'avifaune et des habitats marins et littoraux :
 - Monsieur Feigné Claude ;
 - b) dans les domaines scientifiques, dont une au titre de l'hydro-sédimentologie :
 - Madame Auby Isabelle ;
 - Monsieur Sottolichio Aldo ;
 - c) dans le domaine de la formation maritime :
 - Monsieur Laluque Bertrand.

Article 2

Conformément à l'article R.334-35 du code de l'environnement, le préfet de la Gironde et le préfet Maritime de l'Atlantique exercent les fonctions de commissaire du Gouvernement.

Article 3

Les personnalités qualifiées mentionnées au paragraphe 8 de l'article 1 peuvent donner mandat à un autre membre du conseil de gestion.

Article 4

Le mandat des membres du conseil de gestion est établi jusqu'au 23 décembre 2025.

Article 5

L'arrêté inter-préfectoral n° 2021/162 du 29 septembre 2021 est abrogé.

Article 6

Le sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon, l'adjoint au préfet Maritime de l'Atlantique pour l'action de l'État en mer et le directeur de l'Office français de la biodiversité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la Gironde, de la préfecture maritime de l'Atlantique et de l'Office français de la biodiversité.

Le préfet Maritime de l'Atlantique



Olivier LEBAS

La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine
préfète de la Gironde



Fabienne BUCCIO